



120 A rue d'Octavéon
26750 Châtillon Saint Jean
04 75 45 31 15
mairie@chatillonsaintjean.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 7 avril 2023

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

Liste des délibérations adoptées dans leur ordre d'adoption :

N°1	DCM-2023-008 fixant les taux des contributions directes locales pour l'exercice 2023	Adoptée à l'unanimité
N°2	DCM-2023-009 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2023	Adoptée à l'unanimité
N°3	DCM-2023-010 portant adoption du règlement intérieur du service périscolaire et extrascolaire	Adoptée à l'unanimité
N°4	DCM-2023-011 portant renonciation à l'acquisition de l'emplacement réservé ER7b	Adoptée à l'unanimité
N°5	DCM-2023-012 dénommant la Rue des écoles et le Chemin de la Réguinelle et des sables	Adoptée à l'unanimité
N°6	DCM-2023-013 relative à une convention avec Procvivis	Adoptée à l'unanimité

À Châtillon-Saint-Jean, le 7 avril 2023,

Le Maire

Daniel Barruyer

